

Le français des candidats enseignants sera testé

La réforme de la formation initiale des enseignants serait proche de l'atterrissage. Jean-Claude Marcourt en a dévoilé les contours hier au Parlement.

NATHALIE BAMPS

Alors que les syndicats sont sur les dents face au projet de Pacte d'excellence, Jean-Claude Marcourt, le ministre de l'Enseignement supérieur, est sorti du bois sur la formation initiale des enseignants. Hier au Parlement, il a fait taire la rumeur selon laquelle cette réforme ne faisait pas partie de ses priorités. «*Cette réforme est l'une des plus attendues de la législature. Les travaux ont été menés en parfaite cohérence avec les travaux du Pacte d'excellence, a-t-il répondu aux députés qui le harcelaient de questions. «Ce projet, que je pilote depuis 2011, est aujourd'hui dans sa phase finale. J'envisage de déposer un avant-projet de décret sur la table du gouvernement dans les prochaines semaines.»*

Jean-Claude Marcourt a dessiné les premiers contours de la réforme, confirmant que la formation des enseignants serait allongée d'un an (de 3 à 4 ans). Une première étape avant de passer à 5 ans ultérieurement.

Que contiendra cette réforme? Elle refonde d'abord le cursus du futur enseignant, en maintenant une séparation entre les profs qui se destinent au tronc commun (entre 2 ans et demi et 15 ans donc) et ceux qui enseigneront dans les trois dernières années du secondaire (entre

15 et 18 ans). Pour ces derniers, le master à finalité didactique disparaîtra donc pour laisser place à trois

ans de bachelier en enseignement, suivi de deux masters. Pour les premiers par contre (de 2 à 15 ans), il s'agira de trois ans de bachelier, et un an de master qui pourra être suivi d'un an de master en spécialisation pour ceux qui veulent approfondir leurs compétences dans certaines matières enseignées.

Tester le français

Marcourt revient aussi avec l'idée qui avait fait grincer les dents des fédérations d'étudiants en début de législature: un test à l'entrée des études, pour vérifier le niveau de français des candidats enseignants. «*Les résultats obligatoires à l'inscription ne pourront pas empêcher un étudiant de s'inscrire, mais l'étudiant aura l'opportunité de suivre des remédiations lui permettant d'atteindre les compétences attendues*», explique Jean-Claude Marcourt.

Sur le contenu maintenant. Qu'est-ce que la réforme va changer pour les enseignants du fondamental? Ils resteront des enseignants «généralistes», mais ils devront choisir une «famille de disciplines» dans laquelle ils bénéficieront d'une formation renforcée. Objectif? Leur permettre d'avoir accès aux degrés de 1^{er} et 2^e secondaire grâce au master en spécialisation. Il en ira de même pour les enseignants du secondaire inférieur. Le master en spécialisation leur permettra de se spécialiser dans une discipline qu'ils pourront enseigner en 4^e.

Il y a un «mais»...

La grosse épine dans le pied du gouvernement dans ce dossier,

c'est la question des salaires. Peut-on maintenir dans les mêmes barèmes des enseignants à qui l'on demanderait d'étudier un ou deux ans de plus? Cela paraît «*inconcevable*», dit Marcourt. Mais... il y a la réalité du budget. L'harmonisation des barèmes des enseignants (au barème 501, le plus élevé) coûterait entre 600 et 800 millions d'euros (à l'horizon 2060). «*Prendre le problème sous cet angle-là c'est se tromper*, dit Marcourt, qui refuse de confirmer les chiffres. *Ils viendront en temps utile, mais il faut savoir que de plus en plus d'enseignants vont déjà chercher ce barème 501 avec des formations supplémentaires*». Cela devra être négocié avec les syndicats. «*Il faut d'abord se concentrer sur la qualité de l'enseignement. Mais ne rien faire n'est pas une solution.*»

La mise en œuvre du décret étant prévue pour septembre 2019, les premiers enseignants diplômés en 4 ans n'arriveront dans les écoles qu'en 2023. On a donc encore le temps, dit en substance le ministre. Sur le coût de la réforme au niveau du cursus, cela devra aussi s'accompagner d'une hausse de l'enveloppe de financement des hautes écoles et universités. «*On parle ici de 20 millions d'euros par année supplémentaire.*»

«J'envisage de déposer un avant-projet de décret sur la table du gouvernement dans les prochaines semaines.»

JEAN-CLAUDE MARCOURT
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR EN FWB